



Document déposé dans le cadre de la  
Commission indépendante sur  
les caribous forestiers et montagnards

PAR

la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Mai 2022

## MISE EN CONTEXTE

C'est en sa qualité de structure politique et administrative et, en tant que partenaire du développement régional, que la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est tient à faire entendre sa voix à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Représentant 52 000 personnes vivant dans 14 municipalités, forts d'une expérience commune d'intervention depuis plus de vingt ans, les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont développé une large expertise quant à l'intervention publique sur l'ensemble du territoire et ont développé, par le fait même, un point de vue privilégié quant aux différents enjeux portant sur le développement régional. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est occupe une superficie de 2 702 km<sup>2</sup> dont un peu plus de 62 % sont le fait de territoires municipalisés. À elle seule, la ville d'Alma compte pour plus de la moitié de la population de la MRC, tandis que les treize autres municipalités se répartissent dans les catégories allant de 2 000 à 5 000 habitants, de 1 000 à 2 000 et de moins de 1000.

On se rappellera que le premier mandat confié aux MRC fut celui d'élaborer, de réviser et de veiller à l'application des schémas d'aménagement sur leur territoire. L'exercice consistant à préparer de tels schémas a eu pour effet de mettre les MRC directement en contact avec les problématiques des milieux occupant le territoire à organiser. Les constats réalisés sur le terrain ont commandé des interventions débordant le simple rayon de l'aménagement territorial.

Il va sans dire que la dispersion de la population sur le territoire, l'urbanisation, la faible densité de population aggravée par la décroissance causent de sérieux problèmes sur le plan de la desserte des services publics, de l'utilisation et du maintien des équipements sur l'ensemble du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les municipalités dites rurales périphériques (éloignées des centres urbains) étant plus durement frappées par le recul démographique, il devient de plus en plus difficile de respecter le principe d'égalité d'accès aux services publics. Il devient également problématique de conserver et de maintenir en état des équipements sous-utilisés ou des infrastructures majeures. La qualité de vie des individus vivant dans les petites collectivités se trouve menacée par cette situation. On peut facilement imaginer que ce phénomène a eu un impact considérable sur l'approche que la MRC a privilégié au moment de réviser son schéma d'aménagement.

D'autre part, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à l'image de la région ressource 02, est confrontée au phénomène de mondialisation des marchés et des économies. L'exploitation des ressources naturelles, qui a autrefois créé des emplois et fait vivre la population, ne peut plus se faire de la même façon.

C'est ainsi qu'en tant que partenaire du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a suivi l'itinéraire de bon nombre de municipalités régionales de comté et débordé le strict cadre de l'aménagement du territoire pour entreprendre ou participer à des actions qui ont des effets structurants sur le développement de son milieu. C'est également ainsi que fidèle à la logique de son implication en faveur du

développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est collabore activement à plusieurs dossiers d'envergure régionale.

Il faut se rendre à l'évidence, au fil des ans et depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, celui-ci est devenu un véritable schéma de développement, un cadre à l'intérieur duquel tout le milieu de vie de Lac-Saint-Jean-Est s'anime. Ainsi, la MRC s'est impliquée au niveau de l'évaluation foncière, dans différents types de services communs, dans la gestion des matières résiduelles, dans des dossiers environnementaux et au niveau de la culture, de la faune et du tourisme. C'est donc dire que le milieu de Lac-Saint-Jean-Est s'est en quelque sorte inventé, petit à petit, un outil à la mesure de sa volonté de relever les défis qui le confronte.

En conclusion de cette mise en contexte, nous tenons ici à rappeler les quatre grands enjeux qui ont guidé les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la révision de son schéma d'aménagement, se rapprochent de ceux déjà identifiés par le CRCD et qu'ils visent aussi à contrer le processus de dévitalisation en cours et permettre la création d'emplois durables :

- *le contrôle sur les ressources naturelles présentes sur le territoire de la MRC;*
- *la revitalisation des communautés locales;*
- *la prise en charge de certaines activités sur le territoire;*
- *le freinage de l'exode de la population, particulièrement des jeunes.*

De chacune de ces grandes orientations de fonds découlent des actions précises inscrites au schéma d'aménagement.

En fonction de ses rôles et responsabilités, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est tout à fait légitimée d'apporter son avis dans le cadre de la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. L'industrie forestière génère des retombées très importantes pour notre milieu et les élus sont sensibilisés à la protection de l'environnement et des espèces vulnérables. Cependant, il est important qu'un arbitrage permette d'adapter des stratégies et solutions qui feront en sorte d'atteindre les objectifs des différents acteurs dans ce dossier.

## **LES PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC**

### **L'ÉTAT DES POPULATIONS**

Pour traiter adéquatement un enjeu et convenir de mesures de traitement acceptables, il faut connaître l'état de situation de l'enjeu. Or, nous déplorons que le gouvernement du Québec souhaite élaborer une stratégie de protection pour le caribou forestier sans connaître réellement l'état des populations de caribous forestiers sur l'ensemble de l'aire de répartition. Effectivement, à chaque nouvel inventaire, le territoire d'étude est modifié comparativement à l'inventaire précédent et il devient donc impossible de comparer l'état des populations d'un inventaire à l'autre. D'ailleurs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mentionné que les derniers inventaires, réalisés entre 2018 et 2020 selon le territoire, constituent une référence pour les prochains inventaires.

- Comment est-il possible d'affirmer que les populations de caribous forestiers présents dans la forêt boréale déclinent alors que le MFFP affirme que les inventaires 2018-2019-2020 sont une base de référence ?
- Quel est l'état des populations du caribou forestier où il n'y a pas d'activité forestière, au nord de la limite nordique ?

### PLAN DE RÉTABLISSEMENT 2013-2023

À la suite de la désignation du caribou forestier comme espèce vulnérable en 2005, un premier plan de rétablissement a été élaboré et mis en œuvre pour la période de 2005 à 2012. Pendant cette période, les connaissances sur le caribou forestier ont évolué, permettant ainsi de faire une mise à jour du plan en vigueur. Ce nouveau plan, en vigueur pour la période de 2013 à 2023, est basé sur des connaissances jugées suffisantes par l'équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant un aménagement forestier viable à long terme pour les populations de caribous forestiers. Depuis, plusieurs mesures ont été mises en place sur le territoire aménagé occupé par le caribou forestier.

- À la lumière des résultats encourageants des inventaires 2018-2019 et 2020, pourquoi ne pas simplement reconduire le plan de rétablissement 2013-2023 pour une autre période décennale ?
- Est-ce que le plan de rétablissement 2013-2023 a donné des résultats ? A-t-on des données à partager ?

### LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans les prochaines années, les habitats de plusieurs espèces, dont celui du caribou forestier, seront soumis à des régimes de perturbations naturelles (feux et insectes) plus intenses. Ces régimes de perturbations naturelles modifieront les caractéristiques de la forêt en ouvrant le territoire forestier et en favorisant l'établissement de petits fruits et des essences feuillues, source d'alimentation importante pour l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir.

- Pourquoi les impacts des changements climatiques sur la dynamique des écosystèmes et des espèces fauniques ne seraient-ils pas considérés dans la future stratégie de protection du caribou forestier ?

### L'AIRE DE RÉPARTITION

Nous estimons qu'à moyen et long terme, le territoire situé au nord de la limite nordique deviendra plus propice au caribou et il nous semble logique que la stratégie de

rétablissement du caribou intègre l'aire de répartition située au nord de la limite nordique des forêts attribuables. Cette partie de territoire couvre 74 % de l'aire de répartition du caribou forestier, dont 45 % de ses habitats préférés. De plus, avec les changements climatiques, il est fort probable que nous assistions à une modification des écosystèmes forestiers. La limite sud des peuplements résineux devrait migrer davantage vers le nord au profit des forêts à plus fort pourcentage de feuillus. Ainsi, l'aire de répartition du caribou devrait régresser vers le nord et être encore moins présente dans le territoire de la forêt aménagée.

- Pourquoi ne pas se donner une stratégie d'amélioration de l'habitat du caribou situé au nord de la limite nordique sachant que dans un contexte de changements climatiques, ce territoire deviendra plus propice à l'espèce ?
- Pourquoi ne pas considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection ?

#### DYNAMIQUE DES HARDES

Nous sommes d'avis que pour assurer la survie à long terme du caribou, le gouvernement du Québec doit élaborer et appliquer une stratégie de protection propre à chaque territoire. Plusieurs hardes de caribous forestiers et montagnards sont présentes au Québec, soient la harde isolée de la Gaspésie, la harde isolée de Charlevoix, la harde isolée de Val-d'Or et les hardes présentes en forêt boréale continue. Toutes ces hardes ont des dynamiques spécifiques et ne semblent pas dans la même situation de précarité.

- Peut-on considérer les hardes isolées de caribous de Charlevoix, de Val-d'Or et de la Gaspésie différemment de celles présentes dans la forêt boréale ?
- Serait-il possible d'appliquer une stratégie de protection propre à chaque harde en prenant en compte les particularités des territoires ?

#### CONCLUSION

En conclusion, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est se dit en faveur de la protection du caribou forestier. Cependant, nous souhaitons que cette stratégie de protection ait des impacts positifs sur les travailleurs et les communautés forestières de notre territoire. Nous demandons au gouvernement de mettre en place une stratégie de protection du caribou forestier qui permettra de lutter contre les changements climatiques tout en contribuant à la relance économique de nos régions.

C'est pourquoi, comme scénario à privilégier, nous recommandons au gouvernement de reconduire le plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 pour une autre décennie.